

INSCRIPTIONS

CADRE

Le CA du 07/05 a voté pour une modification des règles d'inscription pour la partie internationale. Cette proposition faisait état du changement de statut de la förskola et présentait les conséquences que cela avait sur les règles d'inscription pour la partie internationale.

Le principal changement concerne la fin du passage automatique des élèves venant de la structure förskola vers la partie Lycée Français.

En outre, le CA avait demandé au groupe de travail « inscriptions » de faire une proposition à skolverket sur de nouveaux critères d'inscriptions dans lesquels les élèves de la förskola LFSL, après passage du protocole, auraient une priorité sur les élèves venant d'autres structures pré-élémentaires suédoises. Cette demande est en cours d'élaboration.

En date d'aujourd'hui, voici le fonctionnement des procédures d'inscription en cours au LFSL :

« La structure Lycée Français Saint Louis (du CP à la terminale), considérée par les autorités suédoises comme une école internationale est à dissocier de la förskola. Ceci implique que les demandes d'inscriptions pour l'entrée à l'école élémentaire soient indépendantes des structures préélémentaires suédoises.

De manière identique avec le système suédois, vous devez faire une nouvelle demande d'inscription, différente de celle de la förskola, pour une inscription dans le niveau « grundskola ».

Ainsi, votre demande d'inscription au Lycée Français Saint Louis sera considérée comme la première, même si par le passé, vous avez fait une demande d'inscription à la förskola du lycée Saint Louis. Le temps passé sur la liste d'attente dans cette structure préélémentaire ne sera pas reporté sur la partie élémentaire.

Les inscriptions pour le CP n'auront donc aucune liste d'attente si ce n'est la prise en compte du moment auquel votre demande est faite, à partir de l'ouverture de la campagne d'inscription.

Par la suite, les demandes d'inscription seront triées et classées selon les critères de l'école, critères validés par Skolverket :

Priorité 1 : pour les enfants, venant du système français (France ou réseau AEFÉ) dont les parents viennent s'installer en Suède pour un temps limité.

Priorité 2 : les enfants ayant déjà des frères et sœurs du CP à la terminale.

Priorité 3 : les autres demandes d'inscription.

Pour tous les enfants arrivant d'un autre système scolaire que le français, un protocole d'accueil est mis en place permettant d'anticiper les aides si besoin et de valider le projet de la famille avec le système éducatif français.

Pour les enfants répondant aux critères 2 et 3, leur inscription ne sera définitive qu'après validation du protocole et en fonction des places disponibles. »

Dans le cas où la proposition faite à Skolverket est validée, nous intégrerons ces changements dans les règles d'inscription.

INSCRIPTIONS 2015

Problématique:

Augmentation significative des demandes d'inscriptions pour le CP alors que l'école est à la fois limitée par l'espace disponible (nombre de classes) et par le nombre total d'élèves qu'elle peut accueillir (le numerus clausus imposé est de 530 du CP à la 3ème).

Constat :

En date du 25 novembre, nous avons 65 demandes d'inscriptions pour le CP.

Or, au regard de l'alternance 2 classes de CP une année, 3 classes la suivante, la rentrée 2015 devait prévoir l'ouverture de 2 classes seulement soit 46 élèves (problème des effectifs des montées pédagogiques à la fois à l'élémentaire mais aussi au collège).

	2014			2015 AVEC 2 CLASSES CP			2015 AVEC 3 CLASSES CP		
	Eff.	Nb cl.	Eff moy	Eff.	Nb cl.	Eff moy	Eff.	Nb cl.	Eff moy
CP	69	3	23	46	2	23	69	3	23
CE1	45	2	23	69	3	23	69	3	23
CE2	75	3	25	45	2	23	45	2	23
CM1	53	2,5	21	75	3,5	22	75	3	25
CM2	55	2,5	22	53	2,5	22	53	2	27
		13		288	13	22	311	13	24

Répartitions :

Sur ces 63 demandes,

- 25 sont prioritaires (statuts d'expatriés ou enfants arrivant du système français)
- 17 enfants ont été inscrits sous l'ancienne maternelle. Pour eux, le passage était automatique à l'époque et il est légalement difficile de dire le contraire aujourd'hui.

- 6 enfants ont des fratries dans la partie internationale
- 17 enfants sont dans la catégorie liste d'attente

Réflexion :

- Soit nous conservons 2 classes de CP :
 - o mais devons refuser des enfants ayant déjà des fratries dans l'école voire des enfants inscrits sous le régime de la maternelle française et nous ne laissons aucun chance aux nouvelles familles franco-suédoises d'intégrer l'école.
- Soit nous ouvrons 3 classes de CP :
 - o ce qui résout la problématique des inscriptions des fratries mais nous devons réfléchir à la place supplémentaire nécessaire pour accueillir en 2016 une classe (augmenter le nombre de classes pour l'élémentaire) et faire une demande d'augmentation du numerus clausus auprès de Skolverket sans garantie de réponse favorable.

Conséquences :

S'il est décidé d'ouvrir 3 classes de CP et de conserver le même nombre de classes au total (13) :

- à la rentrée 2015, des effectifs en CM1-2 approchant 28-30 élèves par classe
- à la rentrée 2016 nécessité de trouver une salle supplémentaire et d'augmenter le nombre de classes à 14 pour l'élémentaire
- à la rentrée 2018, nécessité de trouver une autre supplémentaire et de passer à 15 classes pour l'élémentaire
- à la rentrée 2019, nécessité de trouver 1 classe pour le collège, puis une autre en 2020 et une autre en 2022.

Le CA peut décider de ne pas ouvrir une classe supplémentaire à la rentrée 2016, cependant, au regard des demandes et surtout des groupes prioritaires dans lesquels se trouvent les enfants, nous serions confrontés à la même problématique, à savoir, ne pas pouvoir accepter toutes les fratries.

En outre, afin d'assurer la pérennité des effectifs et compte tenu des demandes d'inscriptions, ouvrir 3 classes de CP chaque année semble être une solution pertinente.

Solution 1 : la décision est prise d'ouvrir 3 classes de CP à la rentrée 2015 et 2016, comment accueillir tous les élèves en 2016 ? Où pouvons-nous trouver une salle supplémentaire ?

- Récupérer une salle du collège ? Les effectifs des classes sont peu chargés (17 en 6^{ième} et 5^{ième}) mais cela aurait des répercussions sur l'aspect humain (fermeture de postes ?)
- Demander la mise en place d'un algeco dans la cour ?

Solution 2 : la décision est prise de conserver 2 classes de CP à la rentrée 2015, comment prioriser les élèves parmi le groupe des fratries et ne risquons-nous pas de nous mettre en porte à faux avec la loi si nous refusons des élèves inscrits sous l'ancien système maternelle ?

- Prioriser les fratries ayant été inscrites sous la maternelle française selon quels critères ?
- Quels critères appliquons-nous pour les fratries qui ont été inscrites avec le nouveau système : date d'inscription ? âge des élèves ? nombre de frère et sœur ?

Conclusion :

Il me semble important, afin de rassurer la communauté éducative dans son ensemble et d'éviter tout malentendu ou confusion, de se donner une ligne directrice et un positionnement clairs sur nos critères et notre vision à moyen terme.

Elsa RODRIGUEZ

Bakgrund

Lycée Français Saint Louis stiftelse har från 1963 till augusti 2013 drivit förskola, grundskola samt gymnasium.

Efter tillsynsinspektion (jfr tjänsteutlåtande DNR 12-453/8351, daterat 2012-10-23) fick förskoledelen krav att anpassa sin verksamhet enligt svenskt regelverk.

Med tanke på att förskolebarnen tidigare tilldelades plats i skolan per automatik, måste vi nu uppdatera våra intagningskriterier och önskar följande komplettering då vi är måna om att säkerhetsställa barnens fortsatta skolgång på LFSL samt underlätta för nyanlända familjer som oftast har barn i både skol- och förskoleålder.

Antagningskriterier

Vid fler sökande än platser gäller följande:

Eleven i fråga måste bedömas ha sådana förkunskaper i franska att han/hon kan tillgodogöra sig undervisningen.

Prioritering ges till:

- 1) Barn från franska familjer som är i Sverige under kortare tid (**och som har påbörjat en skolgång i det franska skolsystemet i ett annat land**),
- 2) Barn med andra nationaliteter som är i Sverige under kortare tid och som har påbörjat en skolgång i det franska skolsystemet i ett annat land,
- 3) Syskonförtur
- 4) Barn som går på Lycée Français Saint Louis förskola, då denna omfattas av Stiftelsen LFSL
- 5) Kötid

Historique

La Fondation Lycée Français Saint Louis de Stockholm gère depuis 1963 une école maternelle, élémentaire et secondaire.

Suite à une injonction de la commune de Stockholm (cf. DNR 12-453/8351, en date du 23/10/2012), la partie maternelle a été contrainte réadapter son activité afin de satisfaire aux exigences de la loi suédoise.

Étant donné que, pour les enfants d'âge préscolaire, la montée des cohortes s'effectuait jusqu'alors de manière automatique vers l'école élémentaire, nous sommes désormais dans l'obligation de revoir nos critères d'admission.

Cette demande d'ajustement a pour but de garantir aux enfants déjà inscrits dans notre école la continuité de leur scolarisation ainsi que de faciliter l'intégration aux familles nouvelles arrivantes en Suède et ayant très souvent des enfants en âge préscolaire et scolaire.

Critères d'admission (fixés par Skolverket DNR 43-2007:2438 daté du 29 juin 2007)

L'ordre de priorité suivant est à respecter si plus de demandes que de places disponibles :

L'élève demandeur doit posséder des compétences suffisantes en langue française lui permettant de mener à bien sa scolarité.

La priorité est donnée aux:

- 1) enfants de familles françaises expatriées en Suède de courte durée et qui ont commencé une scolarité dans le système scolaire français (en France ou dans un établissement du réseau AEFÉ),
- 2) enfants d'autres nationalités, expatriés en Suède de courte durée et qui ont commencé une scolarité dans le système scolaire français (en France ou dans un établissement du réseau AEFÉ),
- 3) regroupement des fratries (frères et sœurs déjà scolarisés dans l'établissement,)

- 4) enfants relevant de l'école maternelle du Lycée Français Saint Louis, celle-ci faisant partie intégrante de la Fondation Lycée Français Saint Louis de Stockholm,
- 5) temps passés sur la liste d'attente,